

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2009

### *Explication de vote du groupe socialiste et communiste concernant le périmètre et les statuts de la future communauté d'agglomération issue des fusions d'Arc de Seine et Val de Seine par Lucile Schmid*

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe socialiste et communiste votera contre le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui. Je vais vous donner les explications de ce vote.

Nous tenons tout d'abord à affirmer que nous sommes dans le principe favorable à l'intercommunalité en considérant que celle-ci doit s'assigner deux priorités : capacité à réaliser des projets communs –culturels, économiques, de développement durable, d'encouragement aux associations- et non la simple addition sur le papier d'indicateurs économiques, et capacité à assurer une solidarité entre communes.

Il s'agit donc de dépasser le principe de concurrence qui s'établit souvent spontanément entre communes situées sur le même territoire et de mettre en place une dynamique qui évite de figer les équilibres préexistants entre communes riches et moins riches, entre communes moyennes et grandes agglomérations. Dans le cas d'espèce c'est un point qui s'applique particulièrement à Vanves, ville moyenne située à proximité d'Issy les Moulineaux et de Boulogne.

Pour nous enfin, la généralisation de l'intercommunalité implique clairement que la préoccupation démocratique soit prise en considération. Nous regrettons qu'aujourd'hui la loi ne fixe pas d'obligation de représentation des oppositions. Le succès de l'intercommunalité ne s'est pas démenti depuis la loi du 12 juillet 1999 et dans cet élan elle a changé de nature, devenant incontournable comme échelon de projet territorial. L'intercommunalité doit exister et rendre des comptes aux yeux des citoyens, elle doit être à l'image dans sa gouvernance des choix démocratiques des électeurs.

Or aujourd'hui ce processus de fusion pêche gravement en ce domaine sur deux points :

- à aucun moment la population des deux intercommunalités existantes, Arc de Seine et Val de Seine, n'a été consultée sur ce projet. Tout juste l'a-t-elle été par un concours lancé auprès des habitants pour trouver le nom de la future entité. C'était là une curieuse inversion de l'ordre des choses et une forme de « gadgétisation de la démocratie ». Etre informé en amont, être consulté sur le contenu de ce projet, avoir la possibilité de donner son avis sur le fond tel était l'enjeu. La manière dont le nom de la nouvelle intercommunalité a en définitive été choisi – par une agence de communication et par les vice présidents de cette intercommunalité- achève de priver d'effet ce simulacre. Que la future intercommunalité s'appelle probablement Grand Paris Seine Ouest illustre d'ailleurs que le projet n'est pas si clair. Issy, Boulogne etc ne sont pas mentionnés. Grand Paris renvoie aujourd'hui à une toute autre réalité que celle de cette intercommunalité, c'est une autre échelle territoriale, celle de la région. Voilà un nom qui n'aide pas à définir le périmètre et à identifier un projet intercommunal ;
- le second point d'explication de notre vote négatif est celui de la très faible représentation des oppositions (moins de 15%), et particulièrement de la très faible représentation des élus de gauche. A Vanves l'opposition ne dispose ainsi que d'un siège sur 10 alors même qu'elle a représenté plus de 44% des voix aux dernières élections municipales et qu'elle dispose d'un siège de conseiller général. Que nous sachions la représentation de l'opposition démocratique ne sera pas rééquilibrée dans la future communauté et nous considérons que c'est un deuxième déni des droits de l'opposition après celui que nous avons constaté après les élections municipales de 2008.

Sur un point différent mais tout aussi fondamental, celui de la dotation de solidarité, nous constatons que le projet de statut actuel ne comporte aucun engagement précis. Or cette fusion qui fera coexister deux grandes métropoles Boulogne et Issy les Moulineaux accentue le risque d'une polarisation des activités économiques et des ressources dans ces deux villes. Certes Vanves a retiré un bénéfice de la mise en commun des ressources mais au-delà des subventions notre projet doit être que Vanves soit une ville animée, vivante où des entreprises, des commerces, des activités de loisir se développent. Située aujourd'hui à la périphérie de cette nouvelle intercommunalité, elle doit pour que cette ambition se concrétise bénéficier d'une attention particulière et établir aussi des liens plus forts avec d'autres villes voisines, Malakoff et Clamart, et structurer sa relation avec Paris.

Il est significatif à cet égard que les documents qui nous sont présentés aujourd'hui soient strictement juridiques et qu'aucun bilan et aucune perspective ne soit dressé des deux intercommunalités actuelles et de la possibilité de présenter une approche – par exemple sous forme de scénarios- de la meilleure manière de créer entre elles des effets de complémentarité et non de concurrence.

Nous estimons enfin que sur la gestion des personnels, le rôle donné à la sous-traitance et le recours aux régies, les documents fournis au conseil municipal ne comportent pas d'indications précises. Sur ce point nous souhaitons avoir des éclaircissements rapides.

Pour cet ensemble de raisons nous voterons contre.